



Paris, le 30 juin 2017

Communiqué de presse

La F2iC répond à l'initiative de la Commission visant à créer des produits financiers paneuropéens

Dans le cadre de son projet de constitution d'une Union des marchés de capitaux (UMC), la Commission européenne propose de créer un label européen permettant à des entreprises du secteur financier (banques, assurances, gérants d'actifs, fonds de pension) d'offrir à leurs clients, partout dans l'Union européenne, le même placement pour la retraite. L'objectif de ce label européen est de garantir des produits simples, transparents et répondant à des normes standardisées (5 profils seront définis en fonction du type de risque). Et de s'assurer que les épargnants pourront facilement passer d'un pays à l'autre avec ces placements.

Les besoins mondiaux de financement des retraites sont évalués à 70 000 milliards de dollars. Ils devraient dépasser les 400 000 milliards en 2050. C'est clairement un des défis majeurs auxquels les Européens sont confrontés. Conscientes de ce problème, les autorités publiques des différents Etats membres pressent leurs ressortissants d'épargner plus pour leur retraite. Mais elles s'intéressent assez peu à un autre aspect du problème : le rendement net (après inflation) des placements concernés. Or, il est crucial pour déterminer la pertinence de l'effort financier à réaliser tout au long d'une vie professionnelle. Une recherche indépendante abondante pointe les frais excessifs prélevés sur les produits d'épargne. Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les épargnants – et pas seulement les Français – privilégient les placements sans risque et à court terme au détriment d'une gestion plus dynamique.

C'est pourquoi, l'initiative de la Commission européenne nous semble répondre à un besoin évident en proposant la création d'un produit de placement pour la retraite simple, standardisé et à coût très modéré. Nous saluons également le souhait de la CE d'ouvrir la commercialisation de ce produit à un large panel de fournisseurs.

Une vraie réserve toutefois : les fonds disposant de ce label européen ne pourraient pas investir directement dans les entreprises. Cela ne nous semble pas cohérents avec les principes qui sous-tendent l'UMC. De plus, cela cantonnera les fonds aux produits structurés, par nature chargés de frais. Cela est d'autant plus regrettable, que la caractéristique d'investisseur de long-terme de ces futurs fonds paneuropéens en fait des supports idoines d'investissement dans les entreprises.

Aldo Sicurani

Délégué général

01 42 60 12 47

asicurani@f2ic.fr

À propos de la Fédération des investisseurs individuels et des clubs d'investissement (F2iC)

Créée en décembre 1968 et héritière de la Fédération française des clubs d'investissement (FFCI), la F2iC se donne pour mission de promouvoir l'épargne financière utile en contribuant au développement, à l'amélioration et au maintien des compétences financières des consommateurs, des épargnants, des investisseurs et des actionnaires individuels en direct comme à travers les clubs d'investissement. Ces derniers rassemblent des particuliers qui ont décidé de mutualiser leur épargne pour investir en Bourse. La Fédération sert de relais entre les actionnaires et les sociétés cotées par le biais de réunions, de brochures et bulletins d'information et grâce à son site internet. Par ailleurs, partenaire de l'Ecole de la Bourse, elle participe à l'effort d'éducation financière des épargnants. Enfin, la F2iC joue un rôle consultatif auprès des autorités de place.

La F2iC regroupe 110 000 actionnaires individuels actifs.